

Sommet du G7 Avocats

Projet de résolution sur le changement climatique, les legaltech et la relance économique

(TRADUCTION LIBRE)

Nous, les représentants des organisations nationales de la profession d'avocat des pays membres du G7;

Demandons à nos gouvernements respectifs de :

A.Changement climatique

1. Soutenir les barreaux et les instances représentatives de la profession d'avocat pour sensibiliser les avocats au changement climatique et encourager les cabinets d'avocats à prendre des mesures spécifiques pour réduire leurs émissions de CO2 et soutenir l'Objectif zéro émission nette de CO2 d'ici 2050.
2. Soutenir l'adoption de matériel de formation et de lignes directrices élaborés par les barreaux et les instances représentatives de la profession d'avocat afin d'aider les cabinets d'avocats, les juristes d'entreprises et les praticiens à élaborer leurs politiques internes en matière d'environnement, et à réduire leurs émissions de carbone.

B.Lawtech *

3. Collaborer avec les barreaux et les instances représentatives de la profession d'avocat pour encourager l'utilisation des nouvelles technologies au sein de leurs juridictions respectives, dans la perspective d'offrir de meilleurs services juridiques aux justiciables, et un accès plus efficace à la justice.
4. Encourager les barreaux et les instances représentatives de la profession d'avocat à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans la pratique du droit en s'appuyant sur les principes* de conformité, transparence, légalité, compétence et capacité.

C.Relance économique

5. Aider les barreaux et les instances représentatives de la profession d'avocat à soutenir les structures de petite taille et les avocats qui ont été affectés économiquement par la pandémie de Covid-19 en mettant à leur disposition des mesures de soutien telles que des subventions, des allègements fiscaux ou des prêts garantis par le gouvernement.

*Veuillez consulter l'annexe 2a ci-jointe « DRAFT LAW SOCIETY LAWTECH AND ETHICS PRINCIPLES » qui devraient être publiés en juin 2021. Ces principes s'appuient sur les principes de l'IBA, mais sont spécifiques et pratiques pour les membres.